

tres, comme après une peste, ceux qui ne sont pas morts vivent dans l'abondance, enrichis de l'héritage des victimes ; rendez-nous la conquête ; rendez-nous les décrets de Berlin, moyen si heureux de déjouer la concurrence anglaise ; rendez-nous les traités de commerce dictés aux nations étrangères à la pointe de l'épée ! Voilà l'idée napoléonienne en matière d'industrie !

Mais chaque chose a son temps. On conviendra sans peine que ces beaux procédés napoléoniens ne sont plus de saison, et quand même ils seraient encore possibles, nous n'en voudrions plus. Il faut maintenant quelque chose de nouveau qui convienne au génie de la liberté. Nous repoussons les procédés du despotisme, fût-il le plus glorieux, et les questions qui s'agitent attendent une solution d'une autre nature.

Si la proclamation de M. de Lacoste signifie que le Président de la République et tous les agents qui dépendent du Pouvoir exécutif manifesteront sans cesse une *sympathie profonde pour les travailleurs* et se préoccuperont d'apporter chacun sa part à la tâche commune, dans la limite de ses droits constitutionnels, afin de former le faisceau d'influences, de bonne volonté et de moyens dont la puissance nationale doit se composer, nous n'avons qu'à applaudir à de tels sentiments ; et, si le Président de la République, qui a non seulement le dépôt de l'exécution des lois, mais encore sa part d'initiative constitutionnelle, voyait ses bonnes intentions rejetées, il ne s'en serait pas moins créé un trésor de popularité qui survivrait à l'exercice de son mandat. Mais, encore une fois, s'il y avait ici quelque allusion à l'imposition d'un système, d'une doctrine, d'une idée, d'une personnalité, ce serait quelque chose de faux, d'impraticable, que le Peuple repousserait *a priori*, parce qu'il ne peut rien sortir de fécond, si ce n'est de la liberté.

M. de la Coste promet appui *aux bons citoyens qui ne demandent que la jouissance paisible des droits que leur reconnaît la Constitution*. M. de la Coste songera sans doute et rappellera au pouvoir, son langage nous le fait espérer, que les départements, sur lesquels il exerce son autorité, sont privés depuis six mois des droits les plus précieux, des garanties les plus importantes que la Constitution assure aux citoyens.

Il donne ensuite à ces *bons citoyens* trois sortes de conseils : le premier, c'est de *rejeter les dénominations et les préjugés des anciens partis, d'oublier les vieilles luttes, de ne plus former qu'une seule légion, la légion de l'ordre*, etc.